



## Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 octobre 2002  
Français  
Original: russe

---

### Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

#### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Maitland . . . . . (Afrique du Sud)

### Sommaire

Point 75 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-62262 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 05.*

**Point 75 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/57/20 et A/57/213)**

1. **Le Président** attire l'attention sur le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/57/20) et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) (A/57/213).

2. L'anniversaire de plusieurs événements importants en matière spatiale tombe sur le mois d'octobre 2002. Le 10 octobre marquera le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les corps célestes (Traité sur l'espace). Ce traité a facilité le développement progressif du droit spatial international. Bien que les conditions dans lesquelles les activités spatiales se développent évoluent rapidement, les principes essentiels du Traité gardent toute leur efficacité et leur utilité. Le 4 octobre on a marqué le 45e anniversaire du début de l'ère spatiale, du lancement du premier satellite artificiel de la Terre. L'instauration d'une coopération internationale dans l'espace a abouti à de nombreuses réalisations scientifiques et techniques. Une autre date qui tombe sur le mois d'octobre, c'est la Semaine mondiale de l'espace célébrée depuis 1999. Cette manifestation permet, en particulier, aux enfants du monde entier de se familiariser avec la science spatiale et d'aspirer à un avenir plus lumineux.

3. Dans le même temps, beaucoup de gens, notamment dans les pays en développement, ne se rendent pas compte pleinement des avantages apportés par la science et la technologie spatiales. À ce propos, il est réjouissant de noter les efforts mutuels du Comité, de la Conférence internationale pour les activités spatiales et du Bureau des affaires spatiales de l'ONU, qui ont mis en relief l'importance des applications spatiales pour le développement durable à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable. On pourra également compter sur eux dans la mise en oeuvre des décisions prises lors du Sommet.

4. **M. Gonzalez Aninat** (Chili), Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dit qu'au cours des 40 dernières années, le Comité a accompli beaucoup dans ses activités menées pour le bien de la communauté internationale. Il a joué un rôle important dans l'adoption du Traité sur l'espace par l'Assemblée générale. Il a fait une contribution importante à la mise en place du régime juridique international gouvernant les activités spatiales qui repose sur cinq traités, cinq ensembles de principes juridiques et des déclarations. En créant et en développant le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Comité offre aux pays en développement de plus larges possibilités de formation professionnelle dans le domaine de l'application de la technologie spatiale. Les travaux préparatoires menés par le Comité ont assuré le succès d'UNISPACE III, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Vienne qui énonce une stratégie commune d'utilisation plus large des réalisations de la science et de la technologie spatiales dans l'intérêt de la sécurité et du développement de l'humanité.

5. Le Comité est persuadé que la science et la technologie spatiales peuvent contribuer à améliorer la vie de beaucoup de gens, notamment dans les pays en développement, mais reconnaît qu'il faut établir des liens plus étroits entre les réalisations spatiales et les objectifs prioritaires des Nations Unies en matière de sécurité et de développement. Les réalisations et le potentiel de la science et de la technologie spatiales n'ont pas été prises en compte par les grandes conférences mondiales organisées par l'ONU au cours des dernières années. Le Comité intensifie ses efforts destinés à promouvoir une plus large utilisation de l'espace extra-atmosphérique aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation de l'agenda mondial pour le développement.

6. Les activités du Comité portent sur les principales questions suivantes : moyens d'assurer que l'espace continue à être utilisé à des fins pacifiques; application des décisions d'UNISPACE III; travaux du Sous-Comité scientifique et technique à sa 38e session; travaux du Sous-comité juridique à sa 40e session; retombées de la technologie spatiale; espace et société. L'orateur fait observer que le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique ont atteint des résultats importants dans la mise en oeuvre des recommandations d'UNISPACE III. À l'issue de cette

conférence, le Comité a mis en place un mécanisme unique pour la mise en oeuvre des recommandations qui est composé de trois éléments : l'examen des points inscrits à son ordre du jour relatifs aux recommandations aux sessions annuelles du Comité et de ses sous-comités; les travaux des équipes créés par le Comité pour appliquer les recommandations; les activités du Bureau des affaires spatiales de l'ONU qui suppléent aux activités des équipes.

7. L'orateur rappelle que les équipes créées l'année passée traitent des questions suivantes : élimination des conséquences des catastrophes naturelles; stratégies gouvernant la surveillance de l'environnement; utilisation rationnelle des ressources de la Terre; observation des conditions météorologiques et du climat; santé; facilitation du développement durable; systèmes spatiaux de navigation et de positionnement; amélioration de l'information de la population quant à l'importance des activités spatiales. Plus de 50 pays et 35 organisations participent à ces équipes qui toutes informent le Comité de leurs activités et de leurs plans de travail. Tout bien considéré, on a créé un mécanisme dynamique et souple qui peut compter sur la participation d'un grand nombre de pays et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'orateur est persuadé que le Comité parviendra à des résultats significatifs quant à l'application des recommandations d'UNISPACE III d'ici à 2004, année où l'Assemblée générale procédera à l'examen et à l'évaluation de leur mise en oeuvre. Ce mécanisme constitue un excellent exemple de coopération internationale entre toutes les parties intéressées aux fins de la réalisation des objectifs des conférences de l'ONU.

8. Le Comité a commencé à préparer une évaluation de l'application des recommandations d'UNISPACE III par l'Assemblée générale. On a créé un groupe de travail chargé de rédiger un rapport sur cette question à l'Assemblée générale, qui a également formulé des recommandations concernant les modalités de cet examen et les résultats attendus. S'agissant des aspects institutionnels de l'examen, l'orateur dit que le Comité a recommandé l'inscription à l'ordre du jour de la 59e session de l'Assemblée générale en 2004 d'un point séparé intitulé « Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques », qui viendrait s'ajouter au point intitulé « Coopération

international touchant les utilisations pacifiques de l'espace ».

9. Outre les activités relatives aux résultats d'UNISPACE III, le Comité a également examiné la question de l'utilisation des progrès de la science et de la technologie spatiale pour la réalisation des objectifs des conférences mondiales et du Programme mondial pour la sécurité et le développement de l'humanité. Dans ce contexte, le Comité a rédigé une déclaration à l'intention du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'utilisation des différentes techniques spatiales aux fins du développement durable. La Réunion interinstitutions pour les activités spatiales, qui coordonne les activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies, a élaboré une brochure qui fournit des exemples illustrant la manière dont le système utilise les techniques spatiales aux fins du développement durable. À l'issue d'UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales de l'ONU a organisé un colloque sur le thème « Solution des problèmes du développement durable grâce à la technologie spatiale ».

10. Les efforts déployés par le Comité, le système des Nations Unies et le Bureau des affaires spatiales tendant à incorporer l'application pratique de la science et de la technologie spatiales dans le processus de réalisation du Programme mondial pour l'amélioration de la sécurité et le développement de l'humanité produisent un effet de synergie toujours plus important. Dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Comité, par le biais des équipes, examine les résultats de la Conférence mondiale pour le développement durable et définit des mesures concrètes susceptibles de contribuer au développement durable grâce à l'application des réalisations de la science et de la technologie spatiales. Ces activités seront menées en coordination et en collaboration étroite avec la Réunion interinstitutions pour les activités spatiales. Le Bureau des affaires spatiales envisage également l'organisation d'une série de colloques sur la question de l'utilisation pratique des réalisations de la science et de la technologie spatiales pour la solution des problèmes concrets du développement durable.

11. S'agissant des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, le Comité a poursuivi l'examen du point intitulé « Création d'un système mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles sur la base de l'utilisation des techniques spatiales ».

Conformément à son plan de travail triennal, le Comité a passé en revue les systèmes de satellites et systèmes de diffusion de données existants et prévus qui peuvent être utilisés efficacement pour la gestion des catastrophes naturelles. L'année prochaine, le Sous-Comité examinera des mécanismes opérationnels possibles permettant de gérer des catastrophes naturelles en utilisant au maximum les systèmes spatiaux existants et prévus. Les résultats de cet examen orienteront les travaux de l'équipe chargée de la gestion des catastrophes naturelles.

12. Toujours dans le cadre du plan de travail triennal, on examine également la question des moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux. À sa session annuelle, le Sous-Comité a examiné les facteurs qui font obstacle à une utilisation plus large des applications des techniques spatiales et des services connexes dans le cadre du système des Nations Unies, ainsi que les moyens concrets de les éliminer. L'orateur met en relief la coopération croissante entre le Sous-Comité et la Réunion interinstitutions en faveur de l'utilisation plus large de la science et de la technologie spatiales dans les activités prioritaires du système des Nations Unies.

13. Le Sous-Comité est parvenu à de nouveaux résultats en ce qui concerne l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le groupe de travail chargé d'examiner cette question a achevé l'élaboration d'un rapport résumant les documents et procédures internationaux se rapportant à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace à des fins pacifiques. Le Sous-Comité a décidé de demander au groupe de travail d'élaborer, à l'intention du Comité, plusieurs variantes possibles de mesures supplémentaires relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, y compris un nouveau plan de travail pluriannuel.

14. Le Comité pour les recherches spatiales et la Fédération internationale de l'aéronautique ont organisé un colloque sur la télédétection au service d'une utilisation rationnelle de l'eau dans les pays désertiques et une semi-désertiques. En 2003, le Sous-Comité entend organiser, dans le cadre de sa session, un colloque sur l'utilisation des systèmes de navigation par satellite dans l'intérêt des pays en développement.

15. Conformément aux recommandations d'UNISPACE III, le Comité a continué de renforcer son partenariat avec l'industrie. Pendant la période considérée, on a organisé un colloque sur l'élargissement de l'application pratique de la télédétection à haute résolution, son potentiel et les problèmes de son application civile. À la session suivante, le Sous-Comité envisage d'examiner un nouveau point intitulé « Utilisation de la technologie spatiale pour la médecine et la santé ». Cette question est examinée par l'équipe chargée des questions de santé.

16. S'agissant des travaux du Sous-Comité juridique, l'orateur dit que celui-ci a continué l'examen approfondi du point de l'ordre du jour intitulé « Examen de la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles et de l'avant-projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ». Un mécanisme de consultation spécial a consacré deux réunions à l'étude de cette question, ce qui a permis au Sous-Comité d'avancer sensiblement dans l'examen de ce thème. Il a décidé d'examiner l'année prochaine deux points subsidiaires : la possibilité que l'ONU puisse exercer les fonctions d'autorité de surveillance conformément à l'avant-projet de protocole et la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations des États conformément au régime juridiques applicable à l'espace extra-atmosphérique. La Convention et l'avant-projet de protocole représentent un intérêt particulier pour le secteur commercial. L'orateur espère que le Sous-Comité pourra éliminer d'éventuelles contradictions entre les normes existantes du droit spatial et les pratiques financières internationales.

17. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra atmosphérique et les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite géostationnaire. Il a créé un groupe de travail pour examiner les questions concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

18. S'agissant du concept d'« État de lancement », l'orateur dit que le Sous-Comité a examiné des mesures destinées à garantir un respect plus scrupuleux et une application plus complète de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux de 1972 et la Convention

relative à l'immatriculation des objets spatiaux de 1976.

19. Avec l'approbation de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a constitué un groupe de travail chargé d'examiner la question de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le mandat du groupe de travail comprend des questions comme l'état des traités, l'examen de leur application et des facteurs qui empêchent son adoption universelle, ainsi que la promotion d'une application plus large du droit spatial.

20. À la dernière session du Sous-Comité, l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial ont organisé un colloque sur les perspectives de réglementation des mouvements spatiaux.

21. Par la suite, l'orateur aborde d'autres questions que le Comité a examinées à sa dernière session. Celui-ci a commencé l'examen d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé « Espace et société ». Cette question a été inscrite à l'ordre du jour du Comité en vertu d'une recommandation de la Déclaration de Vienne adoptée par UNISPACE III tendant à mieux informer les décideurs et le grand public de l'importance des activités spatiales mondiales pour l'amélioration de la situation économique et sociale de l'humanité. Au cours de l'examen de cette question, le Comité a noté que la large gamme des services spatiaux permet d'améliorer la vie des gens et de créer une société mondiale; que les recherches spatiales inspirent les gens dans tous les pays et qu'elles suscitent chez les enfants de l'intérêt pour la science et les mathématiques. Le Comité a souligné la grande importance de l'éducation en matière de science et de technologie spatiales.

22. Le Comité a également commencé l'examen du rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS/SARSAT) destiné à aider les marins et les aviateurs en détresse, qui fonctionne depuis 1982. Depuis sa création, ce système a permis de sauver plus de 13 000 personnes. De l'avis du Comité, la réalisation extrêmement réussie de ce programme doit être reflétée au projet de résolution présenté au titre de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.

23. L'orateur ajoute que conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale du 10

décembre 2001 et à l'accord relatif aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, on a procédé à des consultations officieuses entre les membres du Comité et les groupes régionaux concernant la composition du bureau du Comité et de ses organes subsidiaires pour les trois années à venir. À ce propos, le Comité a décidé d'organiser en 2003 des consultations officieuses intersession avec la participation des dirigeants des groupes régionaux. En ce qui concerne la composition du Comité, l'Assemblée générale a adopté l'année passée une décision portant élargissement de celui-ci. L'Algérie et la Jamahiriya arabe libyenne ont présenté leur candidature. En outre, le Comité a convenu d'accorder et le statut d'observateur permanent au Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et à la Spaceweek International Association (SIA).

24. Pour terminer, l'orateur dit que le monde actuel est marqué par deux phénomènes, la mondialisation et la révolution technique qui aboutissent à la formation de réseaux horizontaux au sein desquels chaque organisation trouve sa niche en vue d'obtenir, grâce à la prise de décisions correctes et opportunes, un maximum d'avantages politiques, économiques et financiers. Les pays qui ne disposent pas de la capacité, des connaissances et des ressources nécessaires à la prise de décision correctes et opportunes ne peuvent guère se défendre dans un monde en évolution rapide. Ils sont plus vulnérables aux changements qui interviennent brusquement dans la structure du commerce, des finances et des investissements.

25. Tous les États doivent être à même d'assimiler la technologie mondiale et de l'adapter aux besoins locaux. À ce propos, l'orateur dit qu'il est indispensable de lancer de nouvelles initiatives internationales et d'appliquer équitablement les règles universelles qui gouvernent l'utilisation des nouvelles techniques la satisfaction des besoins urgents des populations démunies de la planète. Les techniques spatiales et ses applications nouvelles exigent des approches novatrices en matière de coopération internationale. Au cours des quarante dernières années, la science et la technologie spatiales ont permis à l'humanité de sortir des limites de la Terre. Elles doivent désormais lui permettre de sortir de la pauvreté. L'espace facilite le développement qui, en élargissant la gamme des possibilités offertes dans la vie quotidienne des personnes, rend ces dernières plus

libres. Cependant, cela exige des efforts constants dans le domaine des recherches spatiales et de leur application, qui doivent être axées sur les intérêts de l'humanité. L'orateur affirme que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'expansion des applications pratiques de la technologie spatiale dans de nombreux domaines de la vie sociale, économique et culturelle afin de répondre aux besoins fondamentaux des gens, notamment dans les pays en développement.

26. **M. Soerensen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Hongrie, Lettonie, Malte, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, et Slovénie, dit que de l'avis de l'Union européenne, la science et la technologie spatiales joueront un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux et dans la surveillance de l'application de ces accords. Les applications de la science et de la technologie spatiales ont une importance fondamentale pour le développement durable de tous les pays et régions du monde. Il est donc réjouissant que l'on ait reconnu que les applications de la science et de la technologie spatiales, en particulier la télédétection de la Terre à diverses fins, notamment pour la gestion des catastrophes naturelles, sont appelées à devenir l'un des moyens les plus importants de mettre en oeuvre les décisions des conférences mondiales.

27. L'Union européenne attache une grande importance aux activités du Bureau des affaires spatiales, entre autres dans le domaine de l'organisation et de l'éducation, de l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et du renforcement du potentiel régional. Elle soutient fermement les efforts visant à faire en sorte que la science et la technologie spatiales facilitent les efforts plus larges en faveur de la réalisation des objectifs de la Décennie du Millénaire en matière de développement.

28. L'Union européenne se félicite du rôle dynamique joué par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace dans l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le groupe de travail du Sous-Comité juridique a achevé avec succès l'examen du concept d'« État de lancement ». Un autre groupe de travail du Comité doit rédiger un rapport sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (voir A/57/20,

annexe I). L'Union européenne soutient pleinement les recommandations de ce groupe de travail.

29. Dans un proche avenir, il faudra élaborer des principes généralement acceptés et des recommandations permettant de lutter efficacement contre la pollution de l'espace extra-atmosphérique. L'Union européenne demande instamment au Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux de soumettre le plus rapidement possible au Comité ses propositions concernant les principes directeurs destinés à réduire la pollution de l'espace. Elle estime qu'il faut inscrire sans plus tarder à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique les aspects de ce problème qui concernent le droit international. En outre, l'Union européenne s'inquiète de la possibilité que des sociétés privées puissent procéder à l'exploitation commerciale de la Lune et d'autres corps célestes sans se soucier de la pollution et au mépris des principes du droit spatial international. Le Comité doit inscrire cette question, en particulier ses aspects juridiques, à l'ordre du jour de sa session suivante.

30. L'Europe est l'un des plus grands acteurs sur la scène spatiale, et la majeure partie de ses activités spatiales relèvent de l'Agence spatiale européenne (ASE) organisation intergouvernementale qui compte 15 membres. S'employant à promouvoir l'application de la science et de la technologie spatiales au sein de l'Union européenne, l'ESA a élaboré, en collaboration avec la Commission européenne, une stratégie spatiale pour l'Europe. Parmi les projets découlant de la coopération entre l'union européenne et l'ASE, on peut citer les programmes « Galilée » et GMES. « Galilée » est un système complexe de radionavigation civile qui peut servir, entre autres, à régler les mouvements des transports routier, ferroviaire, aérien et maritime. Il doit être mis en exploitation en 2008. Le programme GMES prévoit l'utilisation des données obtenues par des systèmes d'observation spatiaux et terrestres pour surveiller la pollution de l'environnement, réagir à des situations d'urgence et perfectionner les moyens transnationaux de gestion des catastrophes.

31. Au Sommet mondial pour le développement durable, l'ASE a présenté certains de ses programmes en faveur du développement durable et les premières données obtenues grâce aux satellites « Envisat ». On prévoit que ce satellite fournira pendant cinq années au minimum des données sur le réchauffement de la planète, l'épuisement de la couche d'ozone et les changements climatiques. En août 2002, on a lancé le

satellite MSG-1, le premier d'une nouvelle génération de satellites météorologiques.

32. En coopération avec les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon et le Canada, l'ASE et ses États Membres collaborent dans le cadre de la Station spatiale internationale, autre exemple notable de la coopération spatiale internationale. On poursuit la mise au point d'appareils, de systèmes et de services spatiaux qui servent non seulement à mettre en oeuvre la politique européenne en matière d'environnement et de climat, mais permettent également à l'Europe de contribuer aux efforts mondiaux de surveillance de la santé de notre planète.

33. **M. Valdes** (Chili), parlant au nom des membres du Marché commun des pays du cône sud (MERCOSUR), de la Bolivie et du Chili, dit que les questions relatives à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique revêtent une importance particulière au seuil du nouveau millénaire, puisque les techniques spatiales sont devenues un outil d'une valeur indiscutable dans la vie quotidienne de la majorité des habitants de la Terre. Il est donc plus nécessaire que jamais d'avancer dans la solution des questions juridiques et éthiques que soulèvent les utilisations pacifiques de l'espace.

34. Les pays du MERCOSUR ont appuyé dès le départ les activités du Comité dont l'une des missions essentielles consiste à veiller à ce que l'exploration et l'utilisation de l'espace se fassent pour le bien et dans l'intérêt de tous les États indépendamment de leur niveau de développement économique et scientifique.

35. Le Traité sur l'espace représente l'un des instruments fondamentaux dans ce domaine et le Comité est appelé à jouer un rôle majeur en vérifiant le respect des principes qui y sont énoncés, ainsi que de ceux des quatre autres traités consacrés à la problématique spatiale, renforçant ainsi le fondement international de l'exploration et de utilisation pacifique de l'espace.

36. Les pays du MERCOSUR soutiennent les travaux du Sous-Comité juridique, qui doit continuer à accorder une attention particulière au développement du droit spatial international, notamment aux questions de définition et de délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'utilisation de l'orbite géostationnaire. Il faut également continuer à s'occuper des problèmes posés pour l'environnement par la pollution de l'espace et la destruction incomplète des

débris spatiaux lorsqu'ils entrent dans les couches denses de l'atmosphère.

37. Les pays du MERCOSUR soulignent tout spécialement que les utilisations pacifiques de l'espace doivent avoir pour but le bien-être de toute l'humanité et qu'elles doivent tenir compte en particulier des intérêts des pays en développement. Les techniques spatiales peuvent apporter des avantages considérables à tous les habitants de la planète en ce qui concerne l'utilisation optimale des ressources naturelles et la protection de l'environnement, le perfectionnement de l'infrastructure des communications, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, et dans d'autres domaines qui sont cruciaux pour la mise en valeur des ressources humaines et l'élimination de la pauvreté.

38. Afin que tous les pays aient accès à ces avantages, il faut intensifier la coopération internationale dans les domaines en question. En développant cette coopération, il faut se prévaloir de l'expérience heureuse accumulée au niveau régional. À cet égard, il faut accorder une attention particulière à l'expérience gagnée dans l'hémisphère sud grâce à la Conférence des Amériques sur l'espace. Les pays du MERCOSUR insistent notamment sur l'importance de la déclaration et du plan d'action adoptés par la quatrième Conférence tenue à Cartagena (Colombie), qui réaffirment l'aspiration des pays de la région à collaborer dans le développement de l'aéronautique et dans l'utilisation des technologies spatiales à des fins pacifiques, et qui mettent en relief l'importance de la coopération en tant que moyen de réaliser ces objectifs dans des conditions d'équité. Pour atteindre ces objectifs, il faut renforcer l'appui donné aux institutions nationales qui réalisent leurs propres projets en matière de science et de technologies spatiales, et les pays du MERCOSUR ont accompli un travail considérable à cet effet, en particulier en ce qui concerne le développement de leur propre potentiel, entre autres, en matière de télécommunications, d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, d'exploration des ressources naturelles et de télé-médecine.

39. Étant donné le rôle toujours croissant que la société civile joue dans l'utilisation pacifique de l'espace, les pays du MERCOSUR notent avec satisfaction que dans sa résolution 56/51, l'Assemblée générale prévoit l'inscription d'un point intitulé « Espace et société » à l'ordre du jour du Comité. Les États doivent collaborer avec le secteur privé aux fins

du développement de l'éducation dans le domaine de la science et de la technologie spatiales et encourager l'exécution de projets divers.

40. Les pays du MERCOSUR soutiennent l'admission de l'Algérie en tant que membre du Comité. Le nombre croissant de pays qui souhaitent participer aux travaux du Comité est un fait supplémentaire témoignant de l'importance et de l'actualité de ses travaux.

41. Pour terminer, les pays du MERCOSUR invitent la communauté internationale à continuer ses efforts visant à créer un cadre juridique et éthique plus juste et plus stable pour les utilisations de l'espace et de développer plus avant la coopération internationale, afin que l'humanité tout entière puisse accéder aux avantages de la technologie spatiale.

42. **Mme Baaziz** (Algérie) prend note des efforts déployés par le Comité en vue de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

43. Depuis le commencement de la conquête de l'espace, la question de la coopération internationale dans l'espace est devenue d'une grande actualité, car il est possible que l'exploration et l'utilisation de l'espace puissent contribuer au développement et au bien-être de tous les peuples. L'espace doit être considéré comme le patrimoine de toute l'humanité, ce qui signifie que nous devons prendre le ferme engagement de veiller à ce que son exploration soit menée de manière rationnelle et dans l'intérêt des générations présentes et futures. À cette fin, il faut intensifier la coopération internationale dans le domaine des recherches spatiales afin de permettre aux pays en développement d'y participer sur un pied d'égalité avec les pays développés. Il faut également couper court à toutes les tentatives de militarisation de l'espace, prévenir la course aux armements dans l'espace et contrer le déploiement d'armes.

44. Tout au long de son existence en tant qu'État indépendant, l'Algérie a accordé une attention particulière aux recherches spatiales en investissant dans la mise au point de méthodes de télédétection et de cartographie connexe. En Algérie, les données de satellites sont utilisées dans des domaines comme l'agriculture, l'hydrologie, la prévention des catastrophes naturelles et la gestion de leurs conséquences, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles. L'Algérie

applique plusieurs techniques de télédétection, notamment à des fins météorologiques. Les données captées servent également à lutter contre les criquets.

45. En outre, étant donné sa situation géostratégique, l'Algérie participe à des activités destinées à assurer le fonctionnement du système de navigation par satellite, du système international d'observations météorologiques et au système de gestion des catastrophes causées par la pollution de la mer.

46. S'employant à contribuer au maximum aux activités du Comité, l'Algérie espère que les États Membres répondront favorablement à sa demande de devenir membre du Comité.

47. **M. Takahashi** (Japon), dit que des événements importants sont intervenus dans les activités spatiales japonaises. Après deux lancements réussis (en août 2001 et en février 2002), on a lancé avec succès en septembre une troisième fusée porteuse qui a placé deux satellites sur orbite. En 2002, le Japon envisage de placer sur orbite grâce à une quatrième fusée porteuse un satellite d'observation de la Terre (ADEOS-II) et d'autres satellites, dont le satellite australien « Fedsat ». Le satellite ADEOS-II, qui est le fruit de la coopération internationale, est équipé de capteurs mis au point par les États-Unis, la France et le Japon; il recueillira des données, entre autres, sur l'évaporation de l'eau, sur les sédiments et la température à la surface de la mer, aux fins de l'atténuation des problèmes environnementaux de la planète.

48. De l'avis du Japon, la fusée porteuse H-IIA extrêmement fiable et le satellite ADEOS-II feront une contribution importante à l'utilisation des techniques spatiales dans l'intérêt de l'humanité.

49. Le Japon est fermement convaincu que tous les peuples de la Terre, et non seulement les habitants des pays qui participent aux activités spatiales, doivent en bénéficier. Pour cette raison le Japon fournit une aide en matière spatiale, en particulier aux pays de l'Asie et du Pacifique. Ainsi, le Japon participe à la réalisation d'un projet expérimental régional destiné à démontrer les avantages découlant de l'utilisation des communications spatiales dans des domaines comme l'éducation, la médecine et la recherche scientifique. Au Sommet mondial pour le développement durable, le Japon s'est exprimé nettement en faveur de l'utilisation de la technologie des satellites dans l'intérêt des pays en développement et pour la solution des problèmes

écologiques dans le cadre du développement durable. Sa position est reflétée dans le plan d'application des décisions du Sommet.

50. Le Japon est fermement résolu à participer à l'application des recommandations figurant dans la Déclaration de Vienne adoptée par UNISPACE III. Comme le signale le rapport du Secrétaire général, la réalisation des objectifs d'UNISPACE III représentera une contribution importante à l'accomplissement de certaines tâches définies dans la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies (A/57/213, par. 42). À l'heure actuelle, le Japon préside l'équipe qui traite du point 17 concernant la mobilisation plus efficace de ressources humaines et budgétaires. Le Japon entend également participer activement aux travaux des autres équipes qui feront une contribution précieuse au groupe de travail chargé de rédiger un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

51. Dans ce contexte, le Japon espère que l'on achèvera prochainement les discussions sur la composition du bureau du Comité et que l'on respectera à cet égard les principes du consensus et de la rotation régionale, ce qui est essentiel à la bonne marche des activités de l'ONU, y compris la réalisation des recommandations d'UNISPACE III.

52. **M. Wimmer** (Autriche) dit qu'à sa session précédente, le Comité a décidé d'organiser des consultations officieuses intersession sur la question de la composition de son bureau pour la troisième période en vue de parvenir à un consensus avant le début de la quarante-sixième session. L'Autriche devait annoncer les résultats des consultations à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. En vertu de ce mandat, l'Autriche a convoqué et conduit une série de consultations officieuses, y compris une rencontre entre les membres du Comité et les présidents des groupes régionaux, ainsi que des entretiens individuels entre présidents de groupes régionaux et membres du Comité désireux de faire connaître leurs vues.

53. Les consultations ont été menées dans un esprit de responsabilité et de souplesse. Il faut noter en particulier les efforts du groupe des États d'Afrique et d'Amérique latine. Il faut également noter que l'on comprend de mieux en mieux que la solution du problème de la composition du bureau facilitera le renforcement de l'accord concernant l'interprétation des règles gouvernant la composition du bureau du

Comité et de ses organes subsidiaires. L'Autriche est résolue à mener ce processus à son terme et à faire une contribution positive à la solution de ce problème qui concerne l'avenir du Comité.

*La séance est levée à 11 h 15.*